

DÉCLARATION DU CCBE EN SOUTIEN AUX AVOCATS ARRÊTÉS DURANT LA RÉPRESSION EN IRAN

11/10/2022

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens. La défense de l'état de droit, la protection des libertés et droits fondamentaux ainsi que le maintien des valeurs démocratiques inextricablement liées à ces droits sont l'une des missions essentielles du CCBE.

À la suite de l'arrestation de Mahsa Amini par la police des mœurs, le 13 septembre dernier, et des mauvais traitements qui ont causé son décès en détention, les manifestations de la population se sont intensifiées dans plusieurs villes d'Iran.

Le CCBE tient à exprimer sa vive inquiétude face à la répression violente de ces rassemblements de solidarité avec les femmes iraniennes, provoquant des dizaines de morts, des centaines de blessés et des milliers d'arrestations.

À cet égard, le CCBE rappelle que la liberté de manifester pacifiquement est prévue par l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Iran en 1975. L'État iranien est également tenu de respecter ses obligations, en vertu de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont le respect des droits des femmes.

Le CCBE est aussi préoccupé par la répression subie par de nombreux avocats iraniens, qui font l'objet à leur tour de pressions, menaces et d'interpellations dans le cadre de l'exercice de leur profession. Mahsa Gholamalazadeh, Saeed Jalilian, Milad Panahipoor, Hossein Jalilian, Babak Paknia, Roza Etemadansari, Firouzeh Khordechi et Amir Dehghani, font partie des nombreux avocats qui ont été arrêtés alors qu'ils exerçaient leur mission auprès de manifestants qui dénonçaient le régime en place. Le CCBE exprime sa solidarité avec ses confrères attaqués.

Le CCBE rappelle que les attaques à l'encontre des avocats spécialisés dans la défense des droits humains et des militants des droits des femmes se sont intensifiées en Iran ces dernières années. Il condamne fermement la détention arbitraire de plusieurs avocats iraniens dont Nasrin Sotoudeh¹, condamnée à 38 ans de détention, alors qu'elle défendait les femmes ayant manifesté pacifiquement leur opposition au port obligatoire du voile islamique.

Ainsi, le CCBE demande donc instamment aux autorités iraniennes compétentes :

- **de mettre un terme aux persécutions et de s'assurer que chaque personne puisse accéder aux services d'un avocat de son choix dès le moment de son arrestation ;**
- **de mettre fin à toutes les formes de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des avocats en Iran ;**
- **de garantir la liberté immédiate et inconditionnelle des avocats détenus arbitrairement par les autorités iraniennes ;**
- **d'accepter l'ouverture d'une enquête publique sur le décès de Mahsa Amini et des autres victimes confiée à une commission internationale indépendante.**

¹ Qui a également reçu le [Prix des droits humains 2019 du CCBE](#) avec les avocats iraniens Abdolfattah Soltani, Mohammad Najafi et Amirsalar Davoudi.